



Préavis au Conseil communal

Construction de collecteurs EC et EU en système séparatif –
Demande d'un crédit de construction

Assainissement

Roland Perrin, Municipal

Préavis n°16/2020

Préavis adopté par la Municipalité le 04.05.2020



Table des matières

1	Objet du préavis	2
2	Projets	2
2.1	Travaux projetés	3
3	Calendrier	6
4	Aspects du développement durable	6
5	Coûts et aspects financiers	8
5.1	Devis estimatif.....	8
5.2	Aspect financier.....	8
6	Conclusion	9

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit de construction d'un montant de CHF 570'000.- (cinq cent septante mille francs) destiné aux travaux de construction de collecteurs dans les secteurs de Girarde, Polny, Crausaz, Planchamps et Moulins.

2 Projets

Les travaux faisant l'objet du présent préavis sont répertoriés sur le plan ci-dessous :

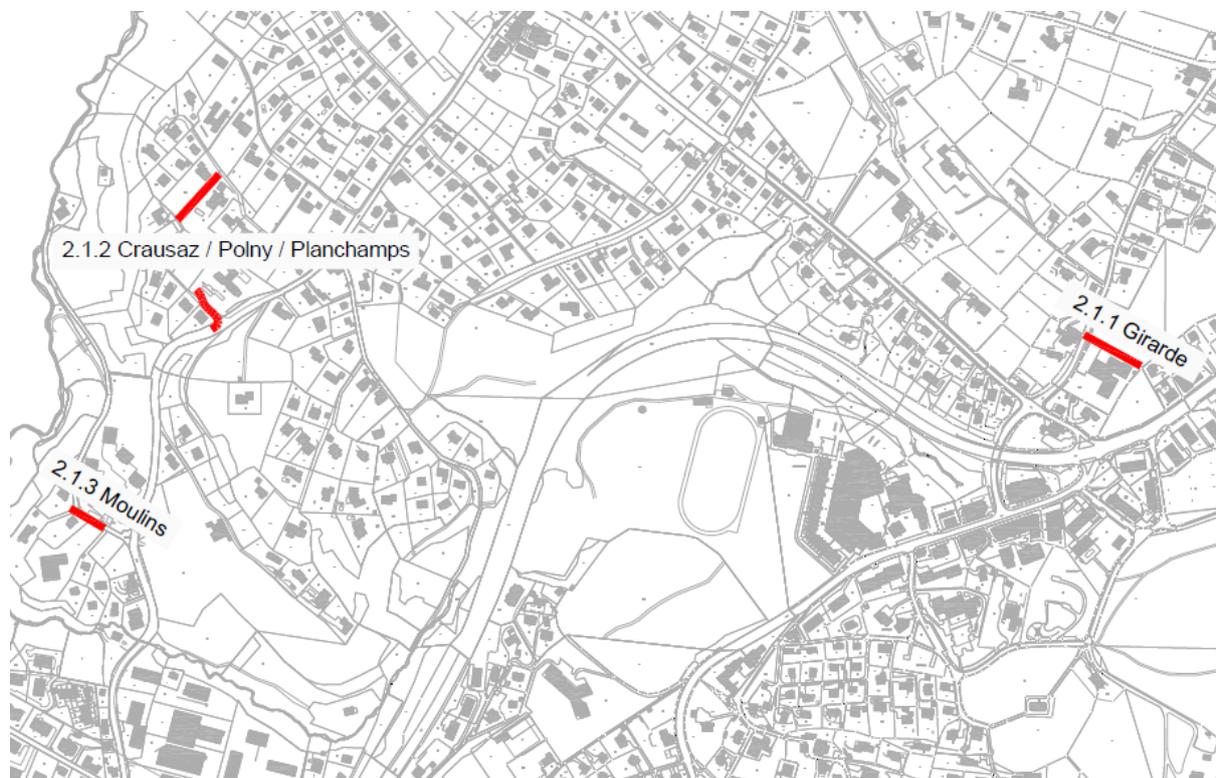


Figure 1 : Plan de situation avec les collecteurs faisant l'objet du présent préavis

2.1 Travaux projetés

2.1.1 Collecteurs à la Girarde

En coordination avec les travaux de construction du PPA La Girarde, environ 82m de collecteurs permettront de mettre en séparatif le secteur en amont sur Ch. de la Girarde et le début du Ch. des Orchez. En effet, ces eaux séparées étaient rassemblées dans le collecteur unitaire du bas du Ch. de la Girarde.

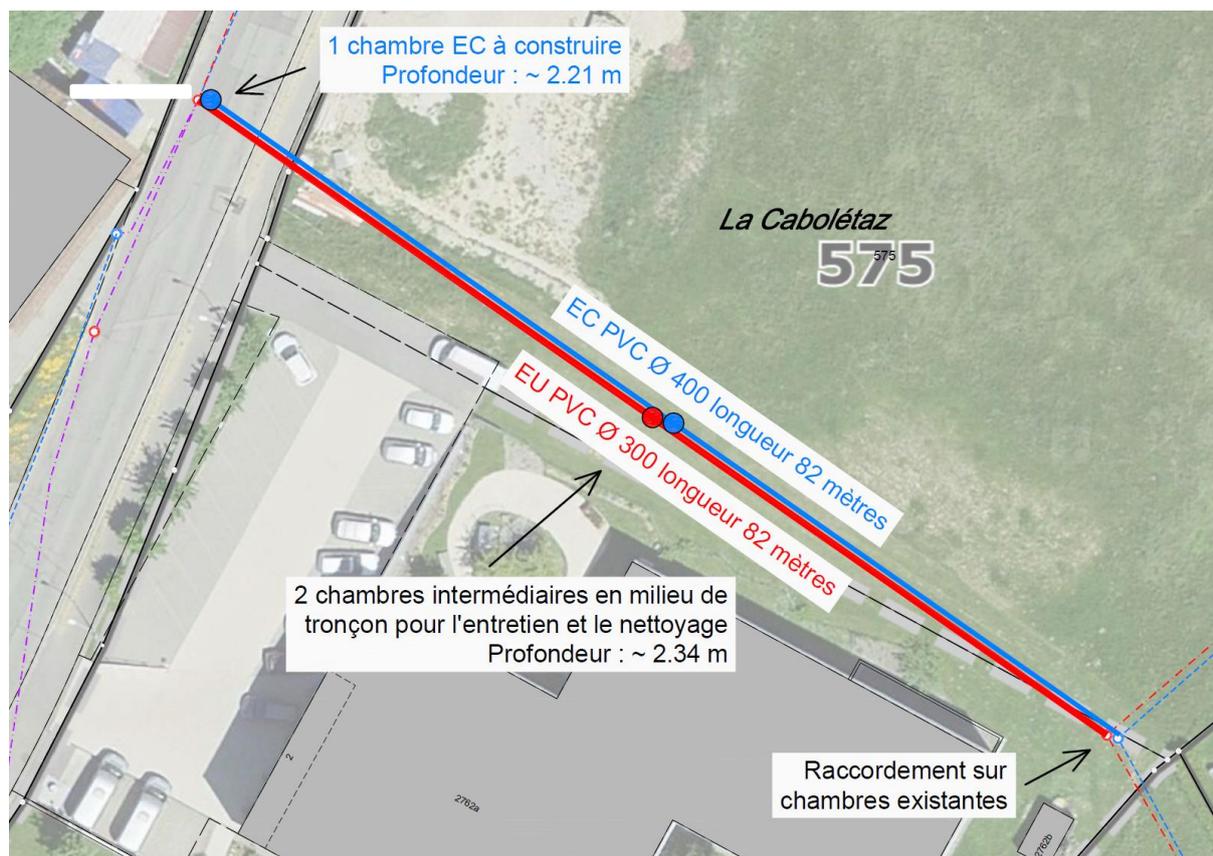


Figure 2 : Plan des travaux dans le secteur Girarde

Ces collecteurs permettront de mettre en séparatif un bassin versant d'une surface totale de 57'284 m² (économie de 2'864.20 CHF/an dans le cadre de la CISTEP).

La direction de travaux sera gérée par le service travaux et environnement. Les travaux de génie civil seront attribués de gré à gré selon les marchés publics. Ils seront réalisés au maximum en fouille commune avec les services industriels qui alimentent ces futurs bâtiments.

Une réflexion est également en cours pour mutualiser sur la parcelle 588 le bassin de rétention du projet PPA Girarde et le bassin de rétention communal prévu dans notre Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE). Ces travaux feront l'objet d'un prochain préavis.

2.1.2 Collecteurs Ch. de Crausaz / Polny / Planchamps

Environ 148 m de collecteur d'eaux usées et 153 m de collecteur d'eaux claires permettront la mise en séparatif complète et effective des parcelles du secteur. En effet, les eaux du secteur sont toujours mélangées sur le tronçon aval et aboutissent dans le collecteur d'eaux usées du Ch. du Polny. Le déversoir d'orage existant sera également supprimé, ce qui permettra d'améliorer la qualité des cours d'eau dans lesquels se produisent actuellement les déversements lors de fortes pluies.

Les terrains des propriétaires privés seront soigneusement remis en état après les travaux.

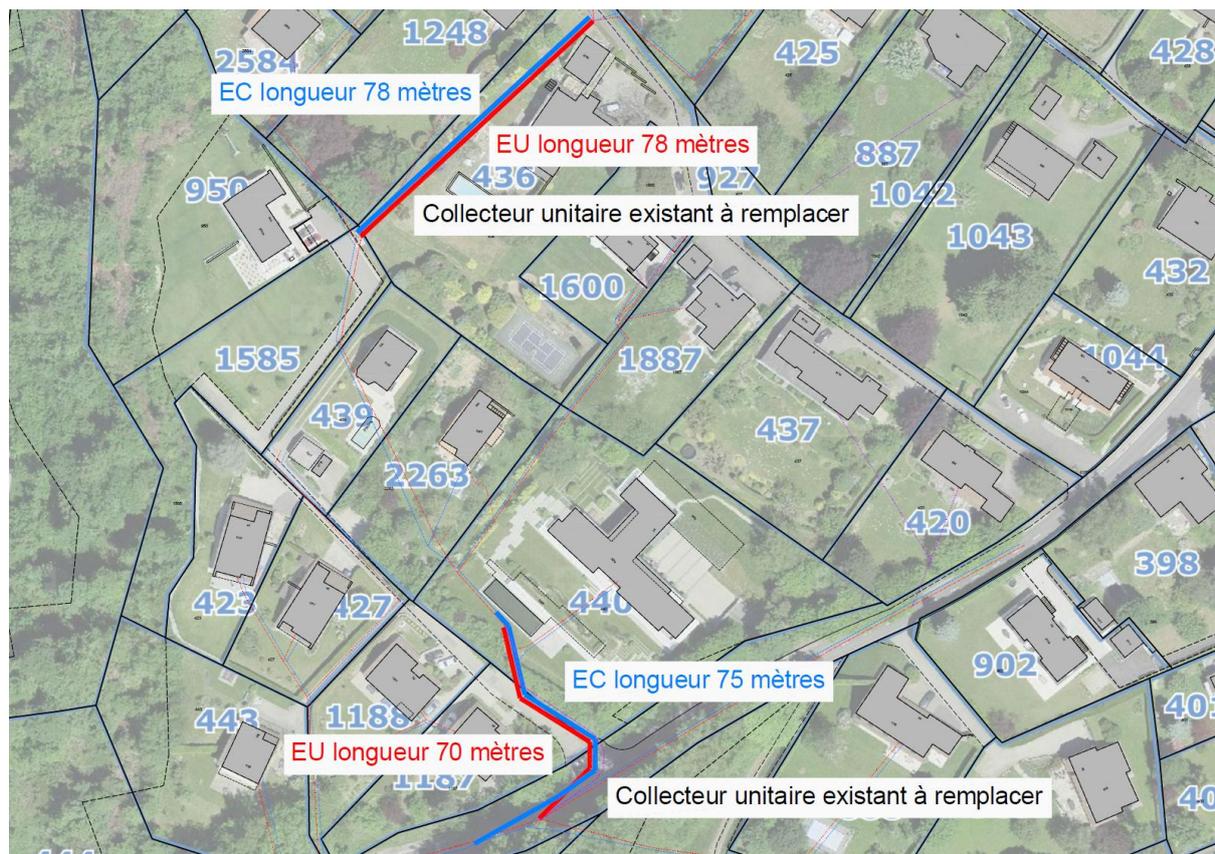


Figure 3 : Plan des travaux sur la Route du Village

Ces collecteurs permettront de mettre en séparatif une surface totale de 45'524 m² (économie de CHF 2'276.20 /an dans le cadre de la CISTEP).

Le projet et le dossier ont été établis par le bureau Sabert dans le cadre du crédit d'étude voté l'année passée (préavis n°08/2019). La direction de travaux sera gérée par ce même bureau. Les travaux de génie civil feront l'objet d'un appel d'offres sur invitation selon les marchés publics.

2.1.3 Collecteurs Ch. des Moulins

Environ 51 m de collecteurs permettront la mise en séparatif de ce tronçon en unitaire et le raccordement de la parcelle 373 sur le réseau d'assainissement (actuellement en fosse septique).

Le propriétaire de cette dernière est prêt à engager des travaux de raccordement si le collecteur communal est construit à proximité de sa parcelle.

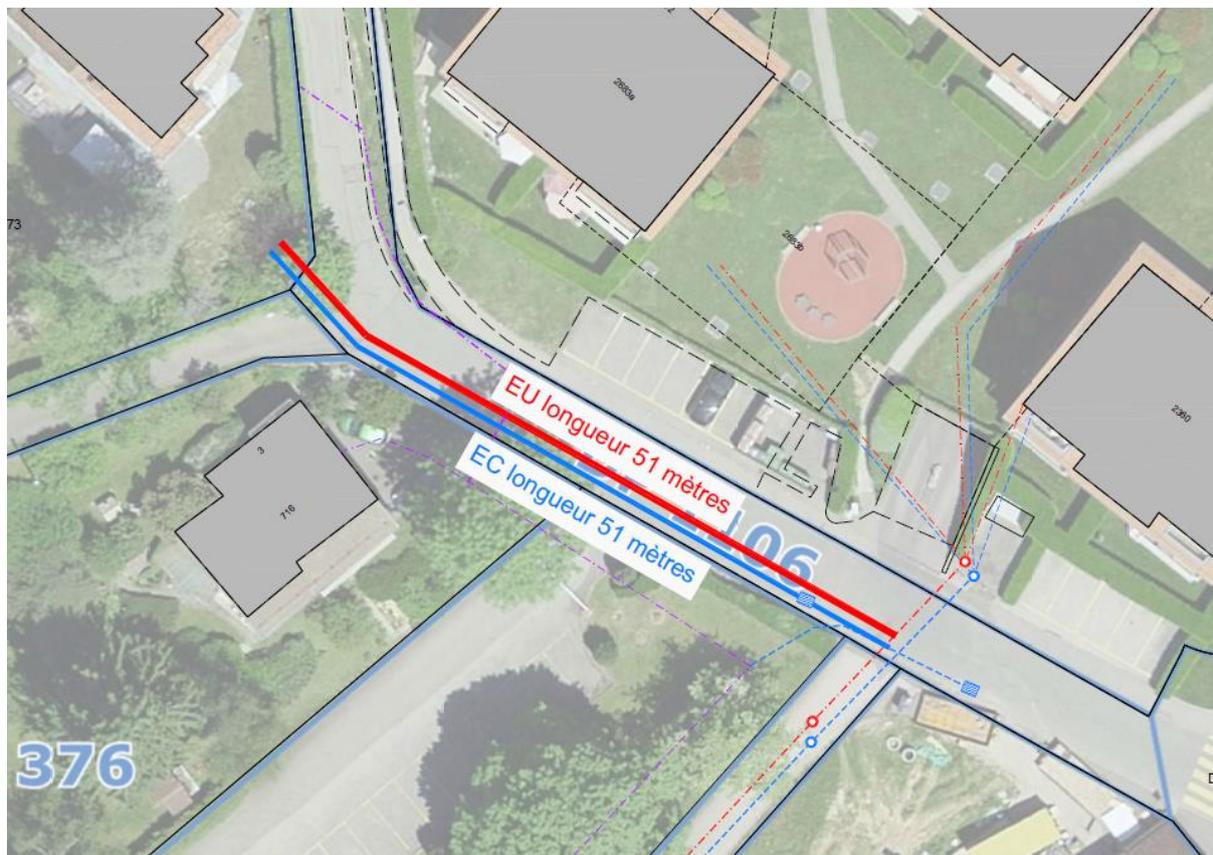


Figure 4 : Plan des travaux sur le Ch. des Moulins

Ces collecteurs permettront de mettre en séparatif une surface totale de 8'165 m² (économie de CHF 408.25 /an dans le cadre de la CISTEP).

La direction de travaux sera gérée par le service travaux et environnement. Les travaux de génie civil seront attribués de gré à gré selon les marchés publics.



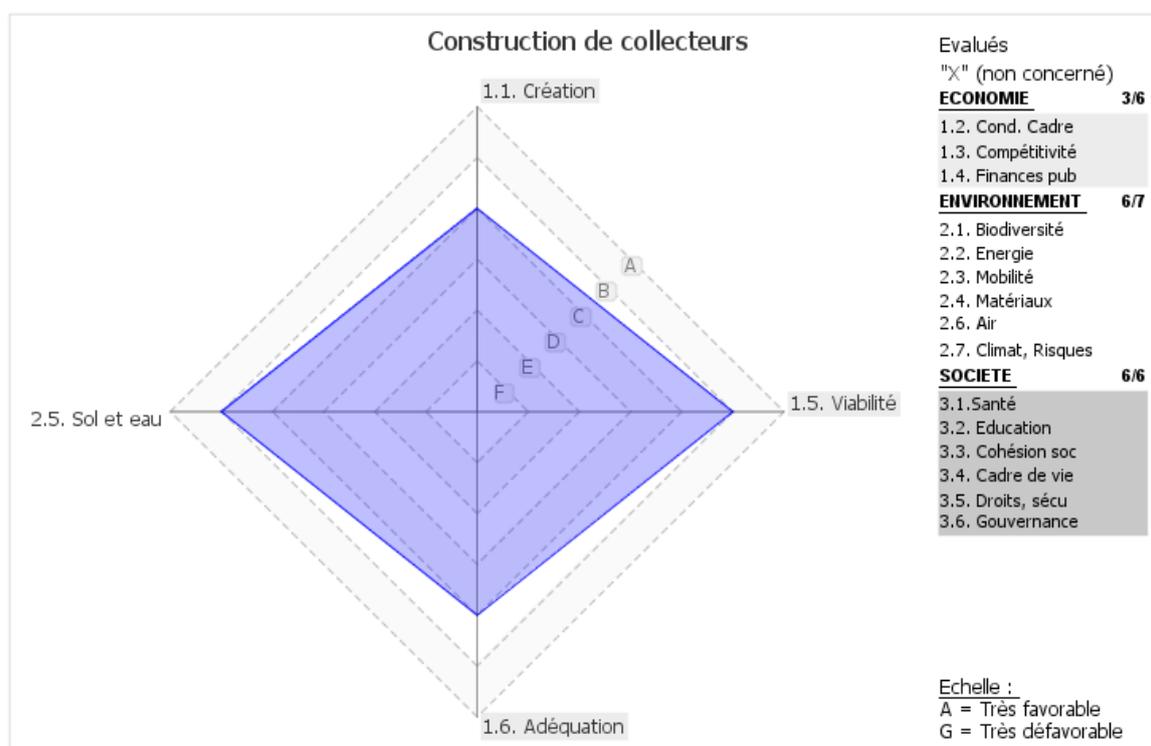
3 Calendrier

La planification des différents chantiers est prévue comme suit :

Travaux	Période prévisionnelle
Construction des collecteurs à la Girarde	Dépendra du début du chantier du PPA Girarde
Mise en séparatif du collecteur sur Polny /Crausaz / Planchamps	Août- Septembre
Mise en séparatif du collecteur du Ch. des Moulins	Septembre-Octobre

4 Aspects du développement durable

Ces projets ont fait l'objet d'une évaluation à l'aide de l'outil Boussole 21 développé par l'Unité de développement durable du Canton de Vaud.



Échelle de notation

A	Très favorable
B	Favorable
C	Favorable avec quelques réserves
D	Moyen
E	Défavorable avec quelques points favorables
F	Défavorable
G	Très défavorable
X	Pas concerné



Dimension économique (critères 1.1, 1.5 et 1.6)

La commande de travaux auprès d'entreprises permet des retombées sur l'environnement économique local et contribue à sa relance pendant la crise sanitaire que nous traversons (critère 1.1 – création et distribution de richesses).

Ces aménagements sont totalement en adéquation avec l'objectif recherché dans le plan général d'évacuation des eaux (critère 1.6 – adéquation projet).

Le rapport coûts/efficacité a été optimisé. Une partie des travaux (Girarde) seront exécutés en profitant de la synergie avec ceux réalisés par les propriétaires privés.

Ces travaux permettent le renouvellement et l'amélioration des infrastructures existantes.

Dimension environnementale (critère 2.5 - Sol et eau)

Le remplacement de collecteurs unitaires en système séparatif permet de limiter les pollutions dans les cours d'eau liées aux déversements en cas d'orages.

Par ailleurs, la suppression de fosses septiques permet la suppression d'eau non traitée dans le milieu naturel et améliore ainsi la qualité des cours d'eau et des terrains impactés.



5 Coûts et aspects financiers

5.1 Devis estimatif

Les coûts des différents projets sont détaillés ci-après :

Collecteurs à la Girarde		
Travaux de génie civil	82 m (~1'100.- / mètre linéaire)	CHF 90'000.-
Frais pour l'établissement d'une servitude		CHF 3'000.-
Collecteurs dans secteur Polny / Crausaz / Planchamps		
Travaux de génie civil	150 m (~2'200.- / mètre linéaire)	CHF 330'000.-
Honoraire ingénieur civil		CHF 30'000.-
Frais pour l'établissement d'une servitude		CHF 7'000.-
Collecteurs au Ch. des Moulins		
Travaux de génie civil	51 m (~2'150.- / mètre linéaire)	CHF 110'000.-
TOTAL TTC		CHF 570'000.-

5.2 Aspect financier

Les travaux de construction des secteurs Polny-Crausaz et Crausaz-Planchamps figurent au plan des investissements (montant de 355'000 CHF). Pour les deux autres secteurs, ils sont intéressants à réaliser dans le cadre de synergies avec d'autres chantiers privés. Dans le plan des investissements, les travaux de collecteurs de la Pierraz sont décalés en 2021.

C'est un crédit de CHF 570'000.- (cinq cent septante mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer tout ou partie de ces travaux sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 8'498.70 (calculée à 1.491% au 31.12.2019).

Les amortissements et les intérêts seront imputés sur le compte 4600 « dépenses affectées ».

La réalisation de ces travaux contribue à abaisser notre proportion d'unitaire sur le territoire communal et réduire les coûts facturés par la CISTEP dans le cadre de la nouvelle clé de répartition (total de CHF 5'548.65 /an).



6 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis n°16/2020 de la Municipalité du 04.05.2020 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'études et de construction d'un montant de CHF 570'000.-- (cinq cent septante mille francs) destiné aux travaux pour les collecteurs.
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement.
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Maurice Mischler



La Secrétaire

Sarah Miéville